



Association Fribourgeoise d'Économie Forestière
Freiburgischer Verband für Waldwirtschaft

ASSEMBLEE

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire
du samedi 14.05.2011 à 09h00,
à l'Auberge du Lion d'Or, à Siviriez

Président : M. Gilles Schorderet
Secrétaire : M. Thierry Sottas, FPE - Bulle
Présents : 56 membres, selon liste des présences

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 2010
3. Rapport annuel du président
4. Compte d'exploitation et bilan de l'exercice 2010
5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge aux organes responsables
6. Décision sur le projet de recommandations pour l'établissement de contrat de travail pour les membres de l'AFEF, selon la présentation faite lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2011
7. Décision sur la participation financière de l'AFEF à la formation professionnelle, selon la présentation faite lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2011
8. Décision sur la participation financière de l'AFEF à l'action « Mise en valeur de la ressource bois » organisée par le SFF dans le cadre des manifestations prévues pour « 2011, année internationale de la forêt »
9. Budget 2011 et approbation
10. Elections statutaires
 - 10.1 Membres du comité
 - 10.2 Nomination du Président
 - 10.3 Organe de révision
11. Intervention de M. Aloïs Gavillet, président de La Forestière SA
12. Intervention de M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf
13. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de l'assemblée

M. Gilles Schorderet, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux invités, aux membres de l'AFEF et à la presse.

Il relève tout particulièrement la présence de :

- M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf,
- Mme Gabrielle Bourguet, première Vice-présidente du Grand Conseil fribourgeois,
- M. Willy Schorderet, Préfet du district de la Glâne,
- Mmes et MM. les Députés du district de la Glâne,
- Mme Nadia Marchon, conseillère communale de Siviriez,
- M. Urs Amstutz, Directeur de l'EFS,
- M. Aloïs Gavillet, Président de La Forestière,
- M. Pierre Lancoud, Directeur de La Forestière,
- M. Peter Schwab, responsable de la certification pour les Propriétaires forestiers bernois,
- M. Heinz Bucher, Président de l'Association des forestiers fribourgeois,
- M. Jacques Galley, Président du Syndicat du personnel forestier fribourgeois,
- M. Eric Pache, Président de l'Association romande des entrepreneurs forestiers,
- M. Michel Niquille, secrétaire de Lignum Fribourg,
- notre ami et ancien membre du comité, le tout frais retraité M. Louis Page,
- MM. les ingénieurs forestiers,
- Mmes et MM. les représentants de la presse.

M. Gilles Schorderet donne la parole à M. Fritz Burkhalter, vice-président, qui souhaite la bienvenue en allemand.

La parole est donnée à Mme Nadia Marchon, représentante de la Commune de Siviriez, qui souhaite à son tour la bienvenue et présente sa commune. La Commune de Siviriez a le plaisir d'offrir l'apéritif qui suivra l'assemblée.

L'ordre du jour était joint à la convocation. Il n'appelle aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

MM. Patrick Daehler, Maurice Horner et Jean-Paul Seydoux sont nommés scrutateurs de cette assemblée.

Afin d'établir le quorum, M. Gilles Schorderet demande aux membres présents de lever leurs bulletins de vote. Le total des bulletins de vote est de 182. La majorité se situe par conséquent à 92 voix. Le président rappelle qu'une personne ne peut représenter que six droits de vote au maximum.

Le président déclare l'assemblée générale valablement constituée.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 2010

Le procès-verbal de la dernière assemblée pouvait être consulté au secrétariat de l'association ou sur notre site Internet www.afef.ch.

La lecture de celui-ci n'est pas demandée et aucune remarque n'est formulée.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 2010 est accepté à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

3. Rapport annuel du président

*Mesdames et Messieurs,
Chers membres de l'AFEF,*

Me voilà donc au terme de ma sixième année de présidence de notre association et il est temps pour moi de vous présenter mon rapport annuel.

En cette année 2011, année internationale de la forêt, qui est également une année électorale importante pour notre canton, que ce soit au niveau communal, cantonal, national et même au niveau de notre association puisque vous serez dans quelques instants appelés à réélire votre comité, je voudrais remercier et féliciter toutes les personnes qui s'engagent pour la société et pour la défense de notre patrimoine forestier.

Des femmes, des hommes qui s'investissent et donnent de leur temps pour la collectivité et pour défendre leur vision de l'organisation de notre société. Mesdames et Messieurs les nouveaux élus communaux, félicitations pour votre élection et merci pour votre présence et votre engagement. Vous êtes maintenant les responsables du patrimoine forestier de votre commune. A ce titre vous serez appelés à prendre des décisions stratégiques et économiques pour l'avenir de vos forêts, je ne peux que vous encourager à réagir en bon propriétaire forestier, en garantissant la multifonctionnalité de vos forêts par une approche économique de la situation. Ce n'est que de cette façon que vous pourrez transmettre aux générations futures une forêt dont ils pourront exploiter du bois de qualité, soit pour la construction mais également comme source d'énergie. Votre tâche ne sera pas des plus faciles.

Les attentes de la population envers la forêt sont bien diverses et parfois contradictoires, si certains souhaitent une forêt à l'état naturelle et sans présence humaine, d'autres l'aimeraient plus productrice, avec une densité plus dense et un libre accès au public. Nous propriétaires forestiers, sommes conscients de la valeur que représentent nos forêts pour la collectivité. Tout à la fois espace de détente et de délasserment, réservoir de matière première écologique, protection contre les dangers naturels et filtre pour notre eau potable. La forêt est un élément essentiel de notre paysage et de notre biodiversité. Les exigences auxquelles les propriétaires forestiers de notre pays sont soumis par la législation forestière, environnementale et de protection de la nature sont extrêmement élevées. Il faut relever les excellentes prestations et le travail effectué par le propriétaire forestier pour atteindre le but de ces lois et règlements. En comparaison internationale, nous sommes très certainement dans la couronne de l'épicéa.

Mais une tendance excessive à la réglementation nous guette, interdiction de circuler sur les routes forestières, délimitation des zones de tranquillité, interdictions de toutes sortes, qui représentent une restriction des droits de propriété. Derrière chaque forêt, il y a un propriétaire forestier et si le 56.5 % des 42'500 ha que compte les forêts de notre canton sont en mains de propriétaires publiques, les 43.5% restants soit 18'500 ha sont du patrimoine privé. Il y a environ 12000 propriétaires forestiers privés dans le canton de Fribourg. Si les milieux politiques et la société en générale posent des exigences toujours plus pointues à l'égard de nos forêts, il serait souhaitable et totalement justifié que les propriétaires soient indemnisés correctement pour ces prestations supplémentaires.

*En acceptant leur mandat, et conformément aux statuts de l'association Fribourgeoise d'Economie Forestière, les membres de votre comité se sont engagés à développer l'économie forestière et à défendre les intérêts des propriétaires de forêts, et je peux vous l'affirmer, votre comité à toujours œuvré dans cette optique là, **la défense du propriétaire forestier**.*

Au cours de l'année écoulée, votre comité s'est réuni à 10 reprises, il a notamment traité des points suivants :

- *Finaliser le projet de recommandations pour l'établissement de contrat de travail pour les membres de l'AFEF, une présentation du projet a d'ailleurs été organisée le 31 mars dernier pour nos membres.*
- *Pris en considération la demande du service forestier pour une participation financière de l'AFEF à la formation professionnelle dans le domaine forestier.*
- *Pris position sur le manuel édité par le service forestier à l'intention des propriétaires privés, nous avons salué et relevé la qualité du document présenté et nous vous proposons de l'offrir aux membres de notre association, le but étant d'intéresser le plus de propriétaires privés à devenir membre de notre association.*
- *Répondu à une enquête de l'EFS sur la certification des forêts, nous leur avons fait part de notre scepticisme à poursuivre une certification sous la forme actuelle vu le non retour sur investissement pour le propriétaire forestier.*
- *Décider de vous présenter une participation financière de Fr. 15'000.- pour l'action (mise en valeur de la ressource bois) dans le cadre des actions prévues pour l'année internationale de la forêt, vous avez pu découvrir devant le restaurant le banc hexagonal dont le bois utilisé pour sa construction représente 3 minutes d'accroissement de la forêt fribourgeoise.*
- *Fait la synthèse des réponses de nos membres à l'enquête du service forestier sur le projet de stratégie d'évolution des unités de gestion forestières et de triages dans le canton de Fribourg.*
- *Sur le même sujet, le comité a également pris position en relevant la qualité du travail du service forestier, en approuvant le but d'une surface de 800 ha minimum pour une unité de gestion tout en relevant qu'il faut à ce sujet rester souple et prendre en considération la topographie, la langue et l'identification à la structure pour atteindre le but visé, soit une meilleur rentabilité.*
- *Votre comité n'est pas favorable à la création de trop grandes unités de gestion à l'image de celle qui est à l'étude pour tout le district de la Sarine. Nous craignons une déresponsabilisation des propriétaires forestiers et une dilution de leur pouvoir de décision. En clair, ce sont bien les responsables politiques des collectivités propriétaires de forêt qui doivent rester maîtres de leur patrimoine et assumer leurs responsabilités. Cela ne doit pas être le service forestier ni les forestiers qui doivent prendre les décisions stratégiques et économiques de la gestion forestière.*
- *Le service et les forestiers ont un rôle de conseil, de contrôle et d'exécution.*
- *Assuré la gestion du club du bois et de la forêt du Grand Conseil, un club actif qui défend les intérêts forestiers et encourage l'utilisation du bois dans la construction publique. Là, une bonne nouvelle, il y aura bientôt un bâtiment de conception bois pour l'Etat de Fribourg, ce sera le futur bâtiment de la police.*
- *Le dernier comité de l'année 2010 a eu lieu à Estavayer-le-Lac où nous avons pu visiter le complexe sportif « Amarante » en compagnie d'un représentant du conseil communal, du président de la corporation forestière d'Estavayer-le-Lac et bien entendu du forestier local, notre ami Bernard Noble. Merci à ces personnes pour leur accueil, félicitations à la commune d'Estavayer-le-Lac pour la mise en valeur de notre matière première favorite dans la salle « Amarante », merci à Mme Noble pour son excellente fondue.*

Les contacts sont très importants pour notre association et je tiens à relever les excellents rapports que nous entretenons avec nos amis voisins de « La Forestière », avec la direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et avec le service des forêts et de la faune, sans oublier bien sûr notre association centrale, l'EFS. Pour la promotion du bois, nous pouvons compter sur Lignum Fribourg.

Votre comité entretient de cordiaux rapports avec de nombreuses associations, je ne peux pas toutes les citer, mais même si nos intérêts sont parfois divergents, il est important de garder le contact, d'utiliser la franchise dans nos propos et de se respecter.

Mesdames et Messieurs, merci de votre attention.

Gilles Schorderet

4. Compte d'exploitation et bilan de l'exercice 2010

Avant la présentation des comptes, le président donne la parole à Mme Gabrielle Bourguet, première vice-présidente du Grand Conseil fribourgeois, qui nous transmet les salutations du parlement cantonal.

Les comptes ont été joints à la convocation.

M. Thierry Sottas présente et commente les comptes 2010 de l'association. Le total des recettes se monte à Fr. 74'023.35 pour un total de dépenses de Fr. 72'584.85, d'où un bénéfice de Fr. 1'438.50.

La fortune au 31.12.2010 se monte à Fr. 191'241.86.

5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge aux organes responsables

Les comptes de l'exercice 2010 ont été vérifiés par la fiduciaire Fiduconsult SA à Bulle.

M. Andréas Aebersold donne lecture du rapport de l'organe de révision daté du 10 mai 2011.

Décision :

Aucune remarque n'est formulée par ladite fiduciaire et les comptes 2010 sont acceptés par l'assemblée générale à l'unanimité, avec décharge au caissier et aux organes responsables.

6. Décision sur le projet de recommandations pour l'établissement de contrat de travail pour les membres de l'AFEF, selon la présentation faite lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2011

Le président rappelle que lors de l'assemblée générale du 8 mai 2010, la majorité des membres présents ont demandé au comité d'établir des recommandations pour l'établissement de contrat de travail plutôt qu'une convention collective de travail.

C'est pourquoi, lors de l'assemblée extraordinaire du 31 mars 2011, le comité a présenté un projet de recommandations pour l'établissement de contrat de travail en passant en revue article par article et en les mettant en discussion.

Suite aux remarques et propositions faites lors de cette assemblée, le comité a modifié la teneur de certains articles. Toutes ces modifications étaient clairement expliquées dans l'annexe jointe à la convocation.

Conformément aux statuts, les membres avaient la possibilité de faire d'autres propositions de modification, par écrit, au moins dix jours avant l'assemblée. Aucune proposition n'a été envoyée au comité.

Avant d'ouvrir la discussion générale, M. Gilles Schorderet précise encore certains points :

- Tout d'abord, le syndicat du personnel forestier a demandé à l'AFEF de retirer ce point de l'ordre du jour. Le comité n'est bien entendu pas entré en matière car le syndicat n'est pas membre de notre association. De plus, nous avons un mandat de l'assemblée du 8 mai 2010 pour proposer ces recommandations.
- Si ces recommandations sont acceptées, la porte n'est aucunement fermée à une reprise des discussions pour une convention collective de travail. Ceci bien entendu pour autant que les entrepreneurs forestiers reviennent à la table des négociations.
- Les propositions qui sont faites sont issues des négociations que l'AFEF a eues avec le syndicat du personnel forestier fribourgeois et les entrepreneurs forestiers privés.
- Quant au niveau salarial, la proposition du comité se base sur les recommandations nationales et cela représente une augmentation des salaires offerts à l'engagement par rapport à la situation actuelle.
- Ces recommandations sont bien entendu un minimum de ce que nos membres devraient offrir à leurs collaborateurs, libre à chacun d'être plus généreux.
- Les droits acquis à l'entrée en vigueur de ces recommandations ne sont bien entendu pas remis en question.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. Gilles Schorderet passe au vote pour le choix de la variante de l'article 36.2 :

Variante 1 En adhérant à l'AFEF, les membres s'engagent à appliquer au minimum les présentes recommandations.

Variante 2 Le comité de l'AFEF invite ses membres à appliquer les présentes recommandations.

Décision :

Par 116 voix contre 58 et 8 abstentions, les membres présents décident de choisir la variante 2 pour l'article 36.2 et par conséquent de ne pas rendre ces recommandations obligatoires.

Aucun commentaire n'étant fait, le président fait maintenant voter l'acceptation ou non des recommandations pour l'établissement de contrat de travail pour les membres de l'AFEF telles annexées à la convocation, en tenant compte que l'assemblée a choisi la version 2 de l'article 36.2.

Décision :

Les membres présents acceptent par 139 voix contre 28 voix et 15 abstentions, les recommandations pour l'établissement de contrat de travail pour les membres de l'AFEF telles qu'annexées à la convocation avec le choix de la variante 2 pour l'article 36.2.

7. Décision sur la participation financière de l'AFEF à la formation professionnelle, selon la présentation faite lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2011

Dans le but de compenser en partie la diminution des aides fédérales, le Service de la formation professionnelle du canton de Fribourg a contacté le comité de l'AFEF pour obtenir un soutien financier afin que la charge des cours interentreprises et des cours de base soit supportable pour l'employeur.

Après analyse, le comité demande à l'assemblée d'approuver la proposition d'aide à la formation professionnelle ci-dessous. Pour rappel, ce document était annexé à la convocation et a été présenté en détail lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars dernier.

- *Contribution aux cours interentreprises des apprentis dont l'employeur est membre de l'AFEF : Fr.150.-*
- *Contribution aux cours de base pour les membres de l'AFEF et pour les participants dont l'employeur est membre de l'AFEF : Fr. 50.-*
- *La charge annuelle totale pour l'AFEF est estimée à Fr. 12'000.-*

Après ces explications et personne ne souhaitant prendre la parole, M. Gilles Schorderet passe au vote.

Décision :

Les membres présents acceptent à l'unanimité l'aide à la formation professionnelle suivante :

- *Contribution aux cours interentreprises des apprentis dont l'employeur est membre de l'AFEF : Fr.150.-.*
- *Contribution aux cours de base pour les membres de l'AFEF et pour les participants dont l'employeur est membre de l'AFEF : Fr. 50.-.*

8. Décision sur la participation financière de l'AFEF à l'action « Mise en valeur de la ressource bois » organisée par le SFF dans le cadre des manifestations prévues pour « 2011, année internationale de la forêt »

Comme annoncé dans son courrier du 2 février 2011 adressé aux unités de gestion forestière, le SFF organise dans le cadre des activités prévues pour « 2011, année internationale de la forêt », une action visant à mettre en évidence l'importance de la forêt en tant que productrice de la ressource bois, matière première indigène et renouvelable.

Dans ce sens, le SFF propose aux unités de gestion de créer un banc à partir de billons bruts écorcés à la manière des fustiers. Ce monument sera proposé aux villes et communes dont les forêts sont gérées par les unités de gestion.

Ce banc hexagonal, monté devant le restaurant qui nous reçoit aujourd'hui, était également présenté au dernier Salon du Bois à Bulle. Il représente le volume de bois qui pousse dans les forêts fribourgeoises en l'espace de trois minutes. Le comité félicite le SFF pour son initiative de mettre en valeur la ressource bois à l'occasion de l'année internationale de la forêt.

Afin d'aider à la concrétisation de cette action de mise en valeur de la ressource bois, le comité de l'AFEF propose à l'assemblée d'accepter un soutien financier forfaitaire et unique de Fr. 15'000.-.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le président passe au vote.

Décision :

Les membres présents acceptent à l'unanimité de soutenir l'action du SFF pour la mise en valeur de la ressource bois dans le cadre de l'année internationale de la forêt par un versement forfaitaire et unique de Fr. 15'000.-.

9. Budget 2011 et approbation

M. Thierry Sottas présente le budget de l'association pour l'exercice 2011.

Celui-ci totalise Fr. 90'200.- de recettes pour Fr. 105'110.- de dépenses, soit une perte budgétée de Fr.14'910.-. Ce budget tient compte des charges et investissements décidés lors des points précédents.

Décision :

Le budget 2011 est accepté à l'unanimité.

10. Elections statutaires

10.1 Membres du comité

Le président commence tout d'abord par remercier les membres du comité qui ne se représentent pas pour la prochaine période.

Il s'agit de MM. Bernard Noble d'Estavayer-le-Lac et Jean-François Pilloud de Châtel-St-Denis. M. Gilles Schorderet les remercie chaleureusement pour tout le travail effectué et pour leur engagement à défendre les propriétaires forestiers fribourgeois.

Les membres suivants se mettent à nouveau à disposition pour œuvrer au sein du comité de l'AFEF :

- Andréas Aebersold,
- Andréas Buchs,
- Fritz Burkhalter
- Gilles Schorderet,
- Walter Schwab.

:

Afin de remplacer MM. Bernard Noble et Jean-François Pilloud, le comité propose :

- Mme Anita Genoud, conseillère communale de Châtel-St-Denis,
- M. Pierre-Alain Crausaz, forestier de la corporation de Basse-Broye.

Aucune autre proposition n'étant faite, le président passe au vote.

Décision :

Les membres présents élisent par acclamation les personnes ci-dessous au comité de l'AFEF pour une période de cinq ans :

- Andréas Aebersold,
- Andréas Buchs
- Fritz Burkhalter
- Pierre-Alain Crausaz
- Anita Genoud
- Gilles Schorderet
- Walter Schwab

10.2 Nomination du Président

M. Fritz Burkhalter, vice-président, rappelle que selon l'article 19 des statuts, l'assemblée générale doit élire le président.

Il propose à l'assemblée de reconduire le mandat de notre président actuel, M. Gilles Schorderet.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. le vice-président passe au vote.

Décision :

L'assemblée générale approuve cette proposition et élit par acclamation pour une nouvelle période de cinq ans, M. Gilles Schorderet, à la présidence de l'AFEF.

10.3 Organe de révision

Pour la prochaine période de cinq ans, l'assemblée générale doit également nommer l'organe de révision de l'AFEF.

Après comparaison des offres et renseignements pris sur la qualité du travail, le choix du comité s'est porté sur la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle.

Décision :

Les membres présents approuvent à l'unanimité le choix du comité et la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle est nommée organe de révision de l'AFEF pour les cinq prochaines années.

11. Intervention de M. Aloïs Gavillet, président de La Forestière SA

M. Aloïs Gavillet, président de la Forestière, donne des informations sur les points suivants :

- le marché du bois,
- les difficultés pour les exportations de bois suite au franc fort par rapport à l'euro,
- le prix du bois actuel et les prévisions d'évolution des prix,
- les activités organisées par La Forestière pour l'année internationale de la forêt,
- la présence de La Forestière lors du prochain Comptoir suisse à Lausanne,
- la journée officielle de la forêt lors de ce comptoir est fixée au 22.09.2011.

M. Aloïs Gavillet félicite l'AFEF pour tout le travail effectué pour la défense des intérêts des propriétaires forestiers et il encourage les propriétaires forestiers fribourgeois à collaborer avec La Forestière pour la vente des bois.

12. Intervention de M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf

M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf présente à l'assemblée des informations sur les thèmes ci-dessous :

- Il souhaite et milite pour que les propriétaires forestiers reçoivent plus de reconnaissance pour tout ce que la forêt apporte à la société.
- Il rappelle les diverses manifestations et actions organisées par le SFF dans le cadre de l'année internationale de la forêt. Il encourage les membres à visionner les silva-spots sur le site internet du SFF.
- Il rappelle les différentes fonctions de la forêt, protectrice, accueil et économique, sans oublier le libre accès aux forêts que doit assumer le propriétaire forestier. Dans ce sens, le canton de Fribourg a créé une Commission de réflexion pour assurer la cohésion entre les différents partenaires profitant de la forêt et pour défendre les intérêts des propriétaires forestiers qui doivent être indemnisés pour les coûts de la fonction d'accueil de leur forêt.
- Il rend attentif une nouvelle fois aux difficultés survenues suite à la diminution des crédits forestiers de la Confédération et le report des charges sur les cantons et les communes.
- Il informe sur l'étendu des dégâts causés aux forêts par les cerfs et les sangliers.

M. le Conseiller d'Etat termine son intervention en remerciant tous les propriétaires forestiers pour la conservation de leur patrimoine, ainsi que le comité de l'AFEF pour leur travail.

13. Divers et propositions individuelles

M. Walter Schwab, Chef du SFF, informe que la DIAF a pris la décision de collaborer avec La Forestière et ainsi, de commercialiser la totalité des bois de service des forêts domaniales via La Forestière. Il encourage les propriétaires forestiers à suivre cette démarche.

M. Gilles Schorderet rappelle que M. Henri Buchs, membre du comité de l'AFEF, siège au Conseil d'administration de La Forestière. Il encourage les membres à être unis dans la commercialisation en passant par le canal de La Forestière et permettre ainsi d'obtenir le meilleur prix possible pour nos bois.

Mme Marie Garnier, présidente de la corporation de La Sonnaz, demande au comité de l'AFEF de renégocier avec le Groupe E le prix du bois énergie afin d'obtenir le prix moyen payé en Suisse.

M. Gilles Schorderet rappelle l'historique des négociations avec le Groupe E. Ces contrats arrivent à échéance en 2012 et doivent être rediscutés cet automne. Par conséquent, de nouvelles négociations avec le Groupe E auront lieu durant l'automne.

M. Heinz Bucher, président de l'Association des forestiers fribourgeois, transmet les salutations de ses membres. Il fait part de sa déception sur la décision que vient de prendre l'assemblée générale en acceptant les recommandations pour l'établissement de contrat de travail. Son association aurait souhaité qu'une convention collective soit signée.

M. Urs Amstutz, directeur de l'EFS, félicite le président et les membres du comité pour leur élection. Il relève l'excellente collaboration qu'entretient l'EFS avec le canton de Fribourg, un canton forestier d'importance. Il remercie M. Fritz Burkhalter, représentant du canton de Fribourg au comité central de l'EFS, pour tout son travail et pour avoir accepté le poste de vice-président.

M. Gilles Schorderet relève la présence de M. Peter Schwab, nouveau responsable de la certification pour l'association des Propriétaires forestiers bernois PFB. M. Peter Schwab remercie les propriétaires forestiers fribourgeois pour la confiance témoignée et encourage les membres non-certifiés à le contacter.

M. Gilles Schorderet remercie chaleureusement M. Louis Page pour tout son dévouement et toutes ces années qu'il a consacrées à l'AFEF soit en tant que membre du comité, de la Commission commerciale, de la Commission de certification ou encore de la Commission de rédaction du journal La Forêt.

M. Fritz Burkhalter remercie le président, M. Gilles Schorderet pour tout le travail effectué et tout le temps consacré à la défense des propriétaires forestiers fribourgeois.

Au terme de cette assemblée annuelle, le président remercie ses collègues du comité pour leur soutien et le secrétariat pour tout le travail effectué.

**Association Fribourgeoise
d'Economie Forestière**


Thierry Sottas, secrétaire patronal